

Mail du 14/12/2022

Bonjour

Je vous écris au sujet de la consultation du public concernant l'entreprise ACJTP (activité de concassage) sur le PA Erette Grand'Haie à Héric.

Ouest Boissons, grossiste en boissons sur l'ensemble des départements bretons ainsi qu'à Saint-Nazaire, accroît son activité dans la région nantaise. C'est la raison pour laquelle un entrepôt de 6000m² est en construction sur le terrain immédiatement voisin (au Sud)

Malgré le fait que notre activité à cette date n'a pas débuté, nous remarquons depuis l'achat du terrain que l'activité de l'entreprise ACJTP risque de présenter des nuisances sonores et poussiéreuses.

Les conditions de travail et par conséquent la sécurité au travail des salariées peuvent être altérées :

- * Altération de la qualité de l'air pour les salariés et pour la clientèle. Il ne sera pas tolérable de travailler en permanence avec un masque en cas de vents défavorables

- * Le bruit induit par le concassage des matériaux ne va pas être sans conséquence sur les conditions de travail des salariés, notamment au niveau des bureaux.

- * Salissure de notre marchandise destinée à notre clientèle (café-hôtel-restaurant), donc à la consommation.

Marque employeur :

- L'ambiance poussiéreuse va salir notre bâtiment et son aspect général (couleur à dominante grise) va subir des dommages => renvoi d'une mauvaise image.

Je reste bien évidemment à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles.

Cordialement.

Pascal GERARDIN